

PAR COURRIEL ET PAR COURRIER

Québec, le 13 mai 2014

Monsieur Jean-Thomas Bernard
Consortium Genivar/Groupe Ageco/Jean-Thomas Bernard
Science économique
Université d'Ottawa
120, Université
Pavillon des Sciences sociales
Pièces 9005
Ottawa (Québec) K1N 6N5

Objet : Mandat portant sur *Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent*

Questions complémentaires du 13 mai 2014 (DQ12, n^{os} 1 à 2)

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions complémentaires suivantes :

Question 1

Dans votre « Analyse avantages-coûts de la pertinence socio-économique de l'exploitation du gaz de schiste au Québec », vous avez choisi de considérer uniquement « l'augmentation du salaire par rapport à celui de réserve ». Vous avez donc fait l'hypothèse qu'il n'y aurait pas de création nette d'emplois associée à l'exploitation des gaz de schiste au Québec.

Par ailleurs, lors de la présentation de M. Jean-Tomas Bernard dans le cadre des audiences publiques du BAPE, le 16 avril 2014, M. Daniel Floréa, du ministère des Finances du Québec, a indiqué qu'il avait du mal à croire que l'exploitation du gaz de schiste n'amènerait pas une création nette d'emplois au Québec. Pourriez-vous élaborer un peu plus sur les éléments qui vous portent à croire que l'exploitation du gaz de schiste n'entraînerait pas de création nette d'emplois au Québec ?

Question 2

Dans votre analyse avantages-coûts, vous avez évalué le niveau de redevances d'exploitation sur la base des propositions contenues dans le document «Un régime de redevances juste et concurrentiel – Pour une exploitation responsable des gaz de schiste» accompagnant le budget 2011-2012. Avec ce régime, les redevances auraient varié entre 5% et 35% de la valeur à la tête du puits. Toutefois, le taux de redevances pour le secteur gazier qui s'applique actuellement est compris entre 10% et 12,5% de la valeur à la tête du puits. Pourriez-vous réévaluer les résultats présentés aux tableaux 5,2 à 5.24 avec le taux actuel de redevances ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le **16 mai, 17 heures**, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice